



Habiter en sous-sol en tant que musicienne ?

Par **Isaurine**, le **07/11/2013** à **16:52**

Bonjour à tous,

Je suis propriétaire et vit depuis 2 ans dans un sous-sol, à Paris, que j'ai acheté sous la dénomination de "local", puisque c'est une ancienne blanchisserie.

J'ai souhaité acheter un sous-sol parce que je suis musicienne, c'était important pour moi de répéter sans entrave, sans gêner les voisins.

Ce local était habité avant moi depuis 3 ans par un musicien aussi, qui a effectué tous les travaux permettant d'y habiter.

Seulement, il y a récemment une avocate qui est passée dans l'immeuble et dans les caves (pour une expertise en rapport avec l'immeuble voisin), et qui a remarqué que c'était habité. Elle a fait savoir au syndic que c'était illégal, qu'il fallait trouver une solution.

Je sais que le syndic (qui a changé depuis la rentrée) a fait en sorte de ne pas ébruiter l'affaire, et a répondu à l'avocate que je n'y habitais pas tout le temps, que c'était un atelier d'artiste en quelque sorte...

Seulement, le syndic a changé, et de toute façon, je n'ai pas envie de vivre dans l'illégalité, alors je cherche des réponses à mes questions, car je suis très angoissée!

Je ne comprends pas, quand je l'ai acheté, j'ai appelé l'urbanisme m'a dit qu'on n'avait pas vraiment le droit mais que je ne risquais rien parce que l'ancien proprio avait fait les travaux depuis plus de 3 ans et y avait habité. Ensuite, ma notaire ne m'a absolument pas alertée, et idem pour l'agent immobilier...

Aujourd'hui, que faire ??

Suis-je vraiment dans l'illégalité ? (Il y a des petites fenêtres)

N'y a-t-il pas moyen de transformer ce local en atelier d'artiste ou un équivalent, vu que c'est aussi mon lieu de répétition ? (c'est là mon principal espoir!)

Qu'est-ce que je risque à rester là ?

Merci beaucoup d'avance pour vos réponses, parce que là je suis dégoûtée et super mal... et j'ai peur aussi, j'ai peur d'y perdre de l'argent...

Merci, bien cordialement,

Isaurine